

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF348

présenté par

Mme Pochon, Mme Arrighi, rapporteure M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh,
Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës,
M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas,
rapporteure Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 27

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	1 000 000	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	1 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à abonder l'ADEME. En effet, le plan « France Relance » a confié à l'Agence de la transition écologique (ADEME) plusieurs milliards d'euros de crédits pour soutenir la décarbonation de l'industrie, l'économie circulaire, la rénovation énergétique, le tourisme vert et le recyclage des friches polluées. Toutefois cela ne semble pas suffisant eu égard aux tâches diverses et à l'absence d'agents publics.

De plus, le premier « budget vert » publié par le Gouvernement lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2021 s'est révélé un outil utile, et à fort potentiel.

Aussi, cet amendement procède au mouvement de crédits suivant :

- il abonde l'action 12 « ADEME » du programme 181 « Prévention des risques » à hauteur de 1 million d'euros ;

- il minore l'action 07 du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » à hauteur de 1 million d'euros.